

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2020 à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril et du 4 juillet 2020, sous la présidence de M. Denis Chalifoux.

2020-11-488 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage ainsi que certaines grilles des usages et des normes (2020-U53-85)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 3 novembre 2020 un membre du conseil a donné un avis de motion du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, le premier projet de règlement a conjointement fait l'objet d'une consultation écrite tenue du 4 au 11 novembre 2020 et d'une assemblée publique de consultation tenue le 11 novembre 2020 à 18 h 00, à la suite d'un avis public annonçant ces procédures de consultation;

CONSIDÉRANT le rapport de la consultation écrite indiquant l'absence de commentaires ou questions, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes se sont présentées lors de l'assemblée publique de consultation pour poser des questions et émettre des commentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris acte des commentaires émis dans le cadre de l'exercice de consultation publique et souhaite apporter les modifications suivantes à la grille des usages et des normes de la zone Hc 997 jointe en Annexe E au premier projet adopté :

- Réduction du nombre d'étages à 2 pour les catégories d'usages "habitation multifamiliale" et « projet intégré d'habitations » au lieu de 3;
- Augmenter la marge de recul avant prévue pour la catégorie d'usage "habitation multifamiliale" à 10 mètres au lieu de 6 mètres;
- Ajouter des dispositions spéciales pour la catégorie d'usage "projet intégré d'habitation" afin qu'une étude de circulation soit exigée pour la planification de l'accessibilité au site d'un projet et que des aménagements assurant la protection du milieu résidentiel existant des zones contiguës visées Ha-600, Ha-601 et Ha-614 par rapport au bruit généré par un éventuel projet soient réalisés selon les recommandations d'un rapport d'analyse de bruit autoroutier à fournir;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'ajouter l'exigence de fournir à la Ville une copie d'un contrat aux conditions édictées aux paragraphes 3), 6) et 9) de l'article 8.3.8 du premier projet adopté;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet de règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'adopter, avec les changements mentionnés, le second projet de règlement numéro 2020-U53-85 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage et certaines grilles des usages et des normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations
ce 19 novembre 2020



Me Stéphanie Allard, greffière